

Conseil de sécurité

Distr. générale
10 juin 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour la période allant du 11 mars au 28 mai 2014

I. Introduction

1. Le présent rapport rend compte des activités menées par la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) au cours des trois derniers mois, en application du mandat défini dans la résolution 350 (1974) du Conseil de sécurité puis prorogé par des résolutions ultérieures du Conseil, dont la dernière en date est la résolution 2131 (2013).

II. Situation dans la zone et activités de la Force

2. Pendant la période considérée, le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne a généralement été respecté malgré l'instabilité liée au conflit syrien. La violation la plus flagrante enregistrée depuis la conclusion de l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes de 1974 est survenue les 18 et 19 mars, lorsque les Forces de défense israéliennes (FDI) ont tiré dans les zones de séparation et de limitation du secteur Bravo, tuant 2 soldats des forces armées arabes syriennes et en blessant 17 autres, selon les autorités syriennes. Les tirs des FDI étaient en riposte à ce qu'elles prétendaient être un engin explosif improvisé placé dans le Golan syrien occupé par Israël, qui avait blessé quatre de leurs soldats, dont un grièvement. Les violations du cessez-le-feu commises par les deux parties sont détaillées ci-dessous. Les forces armées syriennes ont continué à déployer du personnel et du matériel à l'intérieur de la zone de séparation et ont conduit des activités militaires et des opérations de sécurité contre les membres armés de l'opposition présents dans la zone d'opérations de la Force, parfois en représailles à des offensives menées par ces derniers. La présence des forces syriennes et de leur matériel militaire dans la zone de séparation constitue une violation de l'Accord sur le dégagement des forces. Le Conseil de sécurité a indiqué dans sa résolution 2131(2013), qu'il ne devait y avoir aucune sorte d'activité militaire dans la zone de séparation.

3. Dans l'après-midi du 18 mars, le personnel des Nations Unies au poste d'observation 73 a noté une explosion à proximité d'une position occupée par les FDI où quatre de leurs soldats marchaient. En même temps, trois personnes ont été vues debout à quelque distance du lieu de l'incident, près du secteur Alpha, suivant

14-54459 (F) 110614 110614





l'évènement. Des tirs à l'arme légère en provenance du nord-est de Majdal Shams, dans le secteur Alpha, s'en sont ensuivis, relayés par huit tirs d'obus fumigènes depuis le secteur Alpha, qui ont atterri aux abords immédiats du poste d'observation 73 des Nations Unies. L'écran de fumée ainsi provoqué a empêché de remarquer quoi que ce soit d'autre à partir du poste d'observation. Par la suite, des membres du personnel des Nations Unies situés à l'avant-poste 32A et au poste d'observation 72 ont entendu et noté sept fortes explosions et quatre roquettes respectivement, qui sont tombées non loin d'une position occupée par les forces armées syriennes, à cheval sur le secteur Bravo. Le personnel de l'avant-poste 32A a perçu l'impact de 15 autres explosions à proximité de la position. Au moment de l'incident, le personnel des Nations Unies au poste d'observation 71 a remarqué 10 personnes qui se trouvaient à un poste de communication des forces armées arabes syriennes situées au nord du poste d'observation regardant à travers des jumelles en direction du poste d'observation 73. Peu de temps après, quatre personnes armées se sont dirigées vers le poste d'observation 73 pour évaluer la situation de plus près. Le commandant de la Force a immédiatement pris contact avec les secteurs Bravo et Alpha et appelé à la plus grande retenue.

4. Les FDI ont informé la Force que leurs soldats avaient remarqué qu'une personne traversait la ligne Alpha non loin du poste d'observation 73 et avaient dépêché une patrouille sur les lieux. Après avoir franchi la barrière technique, les membres de leur personnel étaient descendus de leur véhicule et s'étaient acheminés vers l'endroit, où ils ont vu trois personnes, dont l'une munie d'une radio, debout à proximité de la ligne. Les membres du personnel des FDI leur ont demandé de s'écarter de la ligne avant de tirer des coups de sommation. Ils ont continué plus loin, coupant par une voie balisée, dans un champ de mines des FDI. Les FDI ont informé la Force qu'un engin explosif improvisé avait détonné au moment où le troisième soldat traversait, le blessant grièvement et blessant légèrement les trois autres. Elles lui ont dit qu'elles tenaient les forces armées syriennes responsables de l'incident, ce que ces dernières nient en indiquant que les tirs des FDI avaient percuté trois de leurs positions, détruisant une pièce d'artillerie. Plus tard ce jour, lors d'une rencontre qu'il avait eue avec le chef d'état-major des FDI et d'autres de leurs officiers supérieurs, qui exprimaient leur inquiétude au sujet de l'incident, le commandant de la Force a de nouveau instamment prié les FDI d'agir avec la plus grande retenue.

5. Aux premières heures du 19 mars, les FDI ont procédé à des frappes aériennes contre trois endroits occupés par les forces armées syriennes dans le secteur Bravo. Les membres du personnel des Nations Unies au camp Faouar ont entendu un appareil volant de l'ouest vers l'est en tirant des missiles, puis quatre fortes explosions à environ 3 kilomètres du camp. Ils se sont mis à l'abri. Les autorités syriennes ont informé la Force que les FDI avaient effectué des frappes aériennes contre plusieurs endroits où se trouvaient les forces armées arabes syriennes dans le secteur Bravo, ce que les FDI ont confirmé par la suite à la Force. Selon les autorités syriennes, un soldat des forces armées arabes syriennes a été tué et huit ont été blessés lors de la riposte des FDI du 18 mars, et un autre tué et neuf autres blessés lors de frappes aériennes.

6. L'enquête ouverte par la Force au sujet des incidents n'avait pas permis d'établir si l'explosion qui avait blessé les soldats des FDI le 18 mars avait été provoquée par une mine qui avait dérivé ou un engin explosif improvisé. La Force a constaté que les points d'impact relevés autour du poste d'observation 73 résultaient

de tirs d'artillerie contenant une substance phosphoreuse. Lors d'une réunion qui s'est déroulée par la suite, les FDI ont informé le commandant de la Force qu'elles avaient donné des instructions visant à empêcher que des obus fumigènes phosphoreux soient tirés à proximité de positions des Nations Unies à l'avenir. L'équipe d'enquête de la Force a déterminé que les frappes aériennes avaient heurté un bâtiment dans un camp de l'avant-garde des jeunesses baassistes (Al-Baath Youth Vanguards), qui abritait des soldats des forces armées arabes syriennes, les locaux d'un bâtiment utilisé par les forces de sécurité syriennes au poste de contrôle de Sa'saa, ainsi que le quartier général d'une brigade des forces armées arabes syriennes, situé à proximité, détruisant et endommageant plusieurs éléments de matériel militaire et civil.

7. Au sujet des heurts entre les forces armées syriennes et des membres armés de l'opposition, six incidents liés à des tirs partis du secteur Bravo de la ligne de cessez-le-feu ont été relevés pendant la période considérée, sans que l'on ait eu à déplorer ni victimes ni dégâts. Le 8 mai, lors de combats entre les forces armées syriennes et des membres de l'opposition armée dans la zone de Qahtaniyé, située au centre de la ligne de séparation, à l'est de Quneitra (voir par. 14 ci-dessous), deux obus de char ont atterri dans le secteur Alpha. On n'a pas pu établir leurs points d'origine. Le 11 mai, la FNUOD a noté un obus d'artillerie atterrissant à 300 mètres du poste d'observation 51 et à l'ouest de la barrière technique israélienne. Le 22 mai, un obus de mortier a atterri à l'ouest de la ligne de cessez-le-feu, à proximité du poste d'observation 51. Au cours des combats du 8 mai et des jours suivants, les membres du personnel des Nations Unies au poste d'observation 51 ont maintes fois noté de multiples rafales de mitrailleuse, provenant à certains moments de Qahtaniyé et à d'autres de Quneitra, à l'intérieur de la zone de séparation, rasant le poste d'observation; avant d'atterrir à l'ouest de la ligne de cessez-le-feu. Le 11 mai, au cours d'un de ces incidents, des tirs à l'arme légère ont endommagé des jumelles qui étaient montées sur une plateforme du poste d'observation. Le 7 avril, les FDI ont informé la FNUOD que deux obus de mortier, tirés du secteur Bravo lors de l'attaque montée par des groupes d'opposition armés contre Tal al-Gharbi, une position située en haut d'une colline, étaient tombés par-delà la ligne de cessez-le-feu, à proximité du poste avancé 82B des Nations Unies. Le personnel des Nations Unies n'a pas remarqué l'incident. Par ailleurs, à deux occasions distinctes, les 23 et 24 avril respectivement, un appareil des forces armées syriennes a largué une bombe aux abords du village d'Al Rafid, dans la zone de séparation.

8. À trois reprises, les FDI ont tiré par-delà la ligne de cessez-le-feu, sur le secteur Bravo. Le 28 mars, une forte explosion a été ressentie au poste d'observation 51, au sud duquel un blindé des FDI a été remarqué et six soldats ont été vus, le regard tourné vers l'est en direction de l'avant-poste 60A des Nations Unies. Les FDI ont par la suite confirmé qu'elles avaient tiré sur trois personnes qui tentaient de franchir la barrière technique israélienne. Les 10, 19, 21 et 22 avril, les membres du personnel des Nations Unies ont noté deux à six soldats des FDI qui traversaient brièvement la ligne Alpha aux alentours du poste d'observation 73 des Nations Unies. Le 30 avril, ils ont remarqué trois membres armés de l'opposition à proximité de l'avant-poste 60A évacué, dont l'un a traversé la ligne de cessez-le-feu et sectionné le fil de fer barbelé de la barrière technique israélienne à l'ouest de l'avant-poste. Tous les tirs dans la zone de séparation et par-delà la ligne de cessez-

le-feu, ainsi que le franchissement de la ligne de cessez-le-feu constituent des violations de l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes.

9. Le personnel des Nations Unies présent sur le terrain a vu, presque tous les jours, des civils traverser la ligne de cessez-le-feu. Il s'agissait principalement de bergers, mais aussi de personnes qui s'employaient à déterrer et enlever des mines terrestres, ainsi qu'il est indiqué plus loin au paragraphe 24. Les 19 et 22 mai, les FDI ont tiré des coups de sommation en direction de bergers au moment où ils franchissaient la ligne de cessez-le-feu. Tout au long de la période considérée, la FNUOD a observé des incidents au cours desquels des membres armés de l'opposition avaient eu des échanges avec les forces israéliennes au travers de la ligne de cessez-le-feu, à proximité de la position 85 des Nations Unies. À 59 occasions, en particulier au cours d'affrontements violents entre les forces armées syriennes et les membres de l'opposition armée, la FNUOD a vu des membres armés de l'opposition transférer 89 blessés du secteur Bravo aux forces israéliennes de l'autre côté de la ligne de cessez-le-feu et les forces israéliennes du secteur Alpha transférant 19 personnes soignées et 2 décédées aux membres armés de l'opposition du secteur Bravo. À une occasion, la FNUOD a vu les forces israéliennes du secteur Alpha remettre deux caisses aux membres armés de l'opposition du secteur Bravo.

10. Le 16 avril, les FDI ont informé la FNUOD qu'elles avaient vu trois personnes près de la barrière technique israélienne à proximité de l'avant-poste 86A des Nations Unies temporairement évacué placer six engins explosifs improvisés entre l'ancienne et la nouvelle barrière technique et lui ont demandé d'ouvrir une enquête à ce sujet. Une équipe d'enquête de la FNUOD s'est rendue sur les lieux, mais en raison des problèmes de sécurité, il a été jugé trop dangereux de mener une enquête complète. Les FDI ont indiqué à la FNUOD dans le cadre d'une enquête conduite par la suite le 17 avril, qu'elles avaient repéré 8 mines antipersonnel, dont 7 se trouvaient à l'ouest de la barrière technique et 1 à l'est du secteur Alpha et qu'elles avaient fait sauter les sept qui étaient à l'ouest de la barrière technique à l'endroit même et laissé la huitième en place. La FNUOD a également continué d'observer et de signaler les déplacements d'individus non identifiés entre le Liban et la République arabe syrienne, dans la partie nord de la zone de séparation.

11. Dans l'ensemble, les violents affrontements entre les forces armées syriennes et les membres armés de l'opposition se sont poursuivis dans la zone d'opérations de la FNUOD au cours de la période considérée. Des bombardements et des explosions ont été notés dans les régions de Mazraat Beit Jinn et de Beit Jinn situées au nord de la zone de limitation. Les combats sont demeurés toutefois plus intenses au sud et au centre de la zone de séparation et juste à l'est de la zone de limitation où des groupes armés de l'opposition ont capturé les trois positions stratégiques sur la colline des forces armées syriennes Les forces armées syriennes ont maintenu leur présence et continué à utiliser des armes et du matériel lourds tandis que l'on a pu remarquer que les membres armés de l'opposition avaient des armes et du matériel militaire lourds en leur possession à la suite de la capture des positions des forces armées syriennes. Ces dernières ont continué d'effectuer des frappes aériennes dans la zone de limitation, parfois juste à proximité de la zone de séparation. La FNUOD a noté un accroissement du nombre de frappes aériennes vers la fin de la période considérée dans la zone délimitée par le secteur Bravo à l'ouest et les villes de Jaseem et de Nawa à l'est. Le système de trêve institué au niveau local à Jabbata, Ufaniya et Khan Arnabé, au nord et au centre de la zone de séparation a

généralement tenu, bien que la FNUOD ait noté des tirs sporadiques provenant de positions occupées par les forces armées syriennes aux alentours d'Ufaniya.

12. Les combats intenses qui avaient débuté dans la zone d'opérations de la FNUOD à la fin du mois de janvier à proximité des positions de Tal al-Garbi et de Tal al-Sharqi situées à hauteur de colline et les villages environnants de la zone de limitation, immédiatement contiguë à la zone de séparation, se sont poursuivis tout au long de la période considérée, interrompus seulement par de brèves phases où les combats ont diminué. La zone des combats couvrait les 10 kilomètres de la zone de limitation qui s'étirait de Nabas-Shakr au nord à Nawa au sud. Tous les jours, des tirs d'armes de petit calibre provenant de la zone de séparation et des tirs d'artillerie lourde, de mortier, de chars de combat, de mitrailleuses et de canons antiaériens ont été signalés en provenance de la partie de la zone de limitation située tout près de la ligne Bravo. Des attaques soutenues et coordonnées de la part des groupes armés de l'opposition ont contraint les forces armées syriennes à évacuer nombre de leurs positions dans la zone de limitation et à céder le contrôle du terrain entourant Tal al-Garbi et Tal al-Sharqi, les laissant isolées. Les forces armées syriennes ont soutenu les positions en effectuant des missions de réapprovisionnement par hélicoptère. À chaque occasion, la FNUOD a informé les FDI de l'activité. La troisième position, Tal al-Jabyam, au nord-ouest de Nawa, dans la zone de limitation, a également été assiégée par des groupes armés de l'opposition. Le 7 avril, environ 400 membres armés de groupes d'opposition ont mené des attaques coordonnées du nord et du sud, contre Tal al-Garbi, appuyés par des tirs d'artillerie provenant d'au moins trois blindés en possession des groupes armés, selon ce qu'a pu déterminer la FNUOD. Dans l'après-midi du même jour, la FNUOD a noté quatre drapeaux noirs au-dessus de la position. Par la suite, de nombreux membres armés de l'opposition ont été vus l'évacuant. Les 24 et 27 avril respectivement, Tal al-Jabyam et Tal al-Sharqi ont également été capturés par des groupes, ce qui a été dans chaque cas d'intenses tirs d'artillerie dirigés par les forces armées syriennes contre ces positions à hauteur de colline perdues à l'ennemi. Au cours de l'affrontement aux alentours de Tal al-Garbi, environ 280 personnes se sont enfuies de la zone des combats pour se réfugier à proximité de la position 80 des Nations Unies. À la mi-mai, à peu près 180 personnes fuyant les bombardements et les combats à Jaseem, dans la zone de limitation, se sont réfugiées non loin de la position 80 des Nations Unies. Au moment de l'établissement du présent rapport, elles y étaient toujours, en plus d'une trentaine d'autres arrivées en avril. Toujours à la mi-mai, la FNUOD a noté qu'environ 180 personnes avaient fui les combats à Nawa pour s'installer à Al Rafid, dans la zone de séparation.

13. Dans l'après-midi du 24 avril, deux membres de l'opposition armée ont exhibé la tête tranchée d'un officier présumé des forces armées syriennes en passant devant la position 80 des Nations Unies. Depuis la capture de Tal al-Garbi et de Tal al-Sharqi, les membres armés de l'opposition ont été vus circulant presque librement entre Al Rafid et Bir Ajam-Braika. Qir Ajam leur sert de zone d'entraînement et de point de rassemblement. À la fin d'avril, la FNUOD et le Groupe d'observateurs au Golan ont vu flotter des drapeaux noirs présumés être liés à des groupes militants dispersés dans tout le centre et le sud de la zone de séparation, notamment sur trois positions des forces armées syriennes capturées par les membres armés de l'opposition. Les combats en cours ont sensiblement restreint les voies empruntées par la FNUOD pour ravitailler les positions des Nations Unies au sud de la zone d'opérations.

14. Le 8 mai, plusieurs unités de membres armés de divers groupes d'opposition, d'un nombre total estimé à une centaine de personnes, appuyées par trois blindés, se sont approchées de Qahtaniyé, au centre de la zone de séparation située à l'est de Quneitra et ont attaqué le village par le sud et par l'est. Les forces armées syriennes ont abandonné leurs positions dans le village, suite à quoi, les éléments de la FNUOD les ont vues tirer sur le village à partir de leurs positions le long de la ligne Bravo et de l'intérieur de la zone de limitation. Les affrontements se sont également poursuivis entre des membres armés de l'opposition et des membres du personnel des forces armées basées à Quneitra, dans la zone du croisement de l'axe principal, au nord de la position 60 des Nations Unies. Au cours des combats, la FNUOD a noté qu'environ 120 autres membres armés de l'opposition s'y étaient joints. Il a été constaté que les forces armées syriennes avaient reçu en renfort dans la zone 6 chars, 4 véhicules blindés et environ de 70 à 80 soldats. Les combats ont baissé d'intensité dans l'après-midi mais ont repris le lendemain et se poursuivent à l'heure de l'établissement du présent rapport, quoique de manière atténuée, et restent plus localisés aux abords immédiats de Qahtaniyé et de Quneitra et ne perturbent généralement pas la circulation sur l'artère principale. Trois chars des forces armées arabes syriennes demeurent dans la zone de séparation au moment de la rédaction du présent rapport. Deux en possession des groupes armés de l'opposition y seraient également. Entre le 10 et le 14 mai, la FNUOD a noté qu'environ 170 civils quittaient Qahtaniyé en s'acheminent vers le nord. Elle a stoppé tout mouvement dans la zone de séparation durant la première journée de combats; les mouvements opérationnels ont repris dans les zones non touchées le lendemain. La circulation a été normalement rétablie sur l'axe principal reliant le camp Faouar au camp Ziouani le 13 mai. Le délégué responsable arabe syrien a indiqué à la FNUOD que la Syrie n'avait nullement l'intention d'attaquer les FDI et que tout obus qui atterrirait à l'ouest de la ligne de cessez-le-feu résulterait d'un accident. Les FDI ont fait savoir au commandant de la Force qu'Israël ne tolérerait pas que des tirs partis du secteur Bravo atterrissent dans le secteur Alpha. Au tout début des violents combats, le commandant de la Force est resté en contact avec les deux parties, en les appelant à faire preuve de retenue, pour que la situation ne dégénère pas entre elles.

15. À maintes reprises, pendant des combats opposant les Forces armées arabes syriennes aux membres armés de l'opposition, des obus sont tombés à l'intérieur ou à proximité de positions des Nations Unies, obligeant parfois le personnel de l'Organisation à se mettre à l'abri. Le 4 avril, des membres du personnel de l'ONU affectés au poste d'observation 53 ont constaté la présence d'un impact de balle sur la fenêtre d'un des bâtiments de la position. Le 17 avril, un obus de char et un obus fusant provenant d'une position des Forces armées arabes syriennes située à Kammouniyé, dans la zone de limitation, se sont abattus à proximité de la position 69 des Nations Unies. Le 27 avril et les 2, 6 et 10 mai, neuf obus de char tirés depuis la même position des Forces armées arabes syriennes se sont abattus à proximité de la position 69, l'un d'entre eux percutant, le 6 mai, la clôture d'enceinte de la position. Ces incidents n'ont fait aucune victime parmi le personnel de l'ONU. Le 18 avril, des soldats des Forces armées arabes syriennes ont tiré à l'arme automatique sur une voiture civile qui se rendait de Roueihina à Bir Ajam en passant par la position 68 des Nations Unies. Suite à cet incident, le personnel de l'ONU affecté à la position a découvert un impact de balle sur un sac de sable. Le 27 avril, un véhicule faisant route de Bir Ajama à Roueihina a été visé par une salve de tirs antiaériens provenant d'une position des Forces armées arabes syriennes. Deux obus perdus ont percuté deux bâtiments de la position 68, occasionnant des

dommages mineurs sur les installations de l'Organisation. Le 29 avril, deux balles perdues ont percuté le mur du bâtiment du groupe électrogène de la position et plusieurs salves de tirs antiaériens se sont abattues non loin. Les 4 et 6 mai, respectivement 6 et 11 tirs antiaériens provenant d'une position des Forces armées arabes syriennes située à Zbeida el-Charqiyé, dans la zone de limitation, se sont abattus à proximité de la position 68 des Nations Unies. Le 22 avril, un obus de char et plusieurs salves de tirs antiaériens ont explosé à proximité du poste d'observation 52 des Nations Unies. Le 23 avril, une rafale de tirs s'est abattue à proximité du poste d'observation 52 tandis que plusieurs salves d'obus antiaériens étaient tirées en direction d'un véhicule qui passait sur une route en contrebas du poste. Plusieurs ricochets de balles ont été entendus au-dessus et à proximité du poste d'observation au cours de l'incident.

16. Au cours des combats qui ont débuté le 8 mai autour de Qahtaniyé et de Quneitra, un obus de mortier s'est abattu sur la position 60 des Nations Unies, endommageant cinq camions. Le même jour, des tirs ont été entendus à plusieurs reprises à proximité de la position. Les membres du personnel des Nations Unies affectés aux positions 27 et 60 et le personnel du Camp Ziouani se sont mis à l'abri des tirs pendant les périodes de combats intenses qui se sont déroulés dans la zone. À la position 27 des Nations Unies, à Quneitra, un camion appartenant à l'Organisation et une fenêtre ont été endommagés suite à l'explosion d'un obus fusant à proximité de l'ancien hôpital, qui est utilisé par les Forces armées arabes syriennes. Plusieurs membres armés de l'opposition progressant à flanc d'une colline située à proximité du poste d'observation 56 ont tiré des rafales d'arme légère et de mitrailleuse en direction d'une position des Forces armées arabes syriennes située de l'autre côté du poste d'observation. Le 8 mai, un groupe de membres armés de l'opposition stationné au nord du poste d'observation a tiré une vingtaine de coups de feu en direction de la plateforme inférieure du poste d'observation. Le 12 mai, au cours d'une inspection des locaux du Camp Ziouani, trois impacts de balle ont été retrouvés sur un entrepôt et un sur le pare-brise d'un véhicule des Nations Unies. Le commandant de la Force s'est plaint, auprès du délégué principal de la République arabe syrienne, de l'ensemble des tirs recensés dans l'enceinte ou à proximité de positions ou de postes d'observation des Nations Unies et qui semblaient provenir de positions des Forces armées arabes syriennes.

17. Faisant son possible pour maintenir le cessez-le-feu et veiller à ce que les parties le respectent scrupuleusement, comme le prévoit l'Accord sur le dégagement des forces, la FNUOD signale toutes les violations de la ligne de cessez-le-feu. Le commandant de la Force a maintenu un contact étroit et régulier avec les Forces de défense israéliennes et le délégué principal de la République arabe syrienne. En période de vive tension et au lendemain d'incidents le long de la ligne de cessez-le-feu, le commandant de la Force établissait un contact immédiat et suivi avec les deux camps pour éviter que la situation ne dégénère le long de cette ligne.

18. Les forces de sécurité syriennes ont continué d'assurer le fonctionnement des postes de contrôle situés à l'intérieur de la zone de séparation, essentiellement le long de la route principale reliant Quneitra, à l'ouest, à Khan Arnabé, à l'extrémité est de la zone. L'opposition armée contrôlant une partie non négligeable de la zone de séparation, les Forces armées arabes syriennes se sont retirées de certains postes de contrôle, tout en renforçant leur présence le long de la route principale et à proximité de celle-ci. En outre, des éléments des Forces armées arabes syriennes ont tenu des postes de contrôle aux entrées est de la zone de séparation situées de part et

d'autre de la ligne Bravo, pour contrôler et limiter les passages. Ces postes de contrôle ont souvent entravé la liberté de mouvement de la FNUOD et du Groupe d'observateurs au Golan. Ces entraves se sont multipliées dans les zones de séparation et de limitation en raison des affrontements prolongés qui ont opposé les Forces armées arabes syriennes et les membres armés de l'opposition, bloquant les voies d'approvisionnement des positions de la Force situées dans la partie sud de la zone de séparation. Le délégué principal de la République arabe syrienne a fait savoir à la Force que, pour des raisons de sécurité, tout le personnel des Nations Unies devait éviter les zones d'affrontement et lui a conseillé d'arrêter les patrouilles nocturnes.

19. Au cours de la période considérée, la présence d'engins explosifs improvisés disposés par des membres armés de l'opposition le long des routes de la zone de séparation a restreint plus avant les mouvements du personnel des Nations Unies et compromis davantage sa sécurité. La Force a continué de constater la présence d'engins explosifs improvisés et de barrages sur les routes d'accès ou à proximité des positions 27, 60 et 68, des postes d'observation 51 et 56 et de l'avant-poste 32A.

20. Le 20 mars, un convoi de la FNUOD a été arrêté à deux reprises par des soldats des Forces armées arabes syriennes en poste à un point de contrôle, au prétexte que les groupes d'opposition armés étaient actifs au-delà de ce point de contrôle. La deuxième fois, un soldat des Forces armées arabes syriennes a pointé son fusil sur le véhicule de tête du convoi et lui a intimé l'ordre de s'arrêter et de faire demi-tour. Le 22 avril, trois éléments armés non identifiés ont tenté d'arrêter un convoi de la FNUOD qui se rendait du poste d'observation 71 au Camp Faouar. Le convoi a continué sa route malgré les coups de semonce tirés par les éléments armés et l'un des véhicules de l'ONU a essuyé des jets de pierres. En raison de la présence de groupes d'opposition armés dans la région de Beit Jinn et de Mazraat Beit Jinn, dans le nord de la zone de limitation, la FNUOD a continué à dévier l'itinéraire de ses déplacements vers les positions du mont Hermon, multipliant par deux le temps de trajet dans les deux sens. À trois reprises, des tirs de mortier se sont abattus à proximité d'un convoi de la FNUOD qui faisait route entre le Camp Faouar et Damas. Aucun membre du personnel des Nations Unies n'a été blessé et aucun véhicule de l'Organisation n'a été endommagé au cours de ces incidents.

21. La FNUOD s'est élevée contre la présence d'éléments et de matériel des Forces armées arabes syriennes dans la zone de séparation, les tirs effectués vers la zone de séparation et dans celle-ci et les tirs visant le personnel et les installations des Nations Unies. Le commandant de la Force a rappelé aux autorités syriennes l'obligation faite aux Forces armées arabes syriennes de cesser leurs opérations militaires dans la zone de séparation et de mettre fin aux tirs effectués depuis la zone de limitation, soulignant l'importance de respecter les dispositions de l'Accord sur le dégagement des forces et d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies sur le terrain. Les hauts responsables de l'ONU ont adressé le même message au Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation.

22. C'est dans ce cadre opérationnel difficile que la FNUOD a surveillé la zone de séparation en plaçant des soldats à des positions fixes, en menant des activités d'observation permanentes et en reprenant les activités de patrouille sur presque tout le long de la ligne de cessez-le-feu pour empêcher toute intrusion. La FNUOD continue, par l'intermédiaire du Groupe d'observateurs au Golan, de mettre en place

deux à quatre fois par semaine des postes d'observation temporaires à plusieurs endroits du secteur Alpha le long de la ligne de cessez-le-feu afin de mieux se faire une idée de la situation dans la zone de séparation, notamment dans le sud, où l'insécurité a conduit à évacuer temporairement les positions et postes d'observation des Nations Unies. Par l'intermédiaire du Groupe d'observateurs au Golan, la FNUOD a également continué d'inspecter, tous les 15 jours, son matériel et ses effectifs dans le secteur Alpha de la zone de limitation. Des officiers de liaison du secteur Alpha ont accompagné les équipes d'inspection du Groupe d'observateurs. Les inspections et les opérations mobiles dans la zone de limitation du secteur Bravo restent suspendues en raison des conditions de sécurité. Comme par le passé, la Force n'a pu jouir de toute sa liberté de mouvement et ses équipes d'inspection n'ont pu avoir accès à certaines positions du secteur Alpha. Les déplacements des membres du Groupe d'observateurs au Golan ont été restreints encore davantage dans le secteur Alpha, à l'entrée et à la sortie des postes d'observation 52 et 73, situés à l'est de la barrière technique israélienne. À la fin du mois d'avril, les Forces de défense israéliennes ont décidé unilatéralement de réduire de quatre à deux par jour le nombre de passages de la barrière technique autorisés pour accéder aux deux postes d'observation, entravant ainsi la capacité du personnel de l'ONU de mener des patrouilles motorisées ainsi que l'accès des entrepreneurs censés effectuer des travaux dans les postes d'observation.

23. La FNUOD a continué d'adapter son dispositif opérationnel aux activités militaires menées par les Forces armées arabes syriennes et les membres armés de l'opposition dans sa zone d'opérations. À la suite des incidents des 5 (voir S/2014/199, par. 5) et 18 mars le long de la ligne de cessez-le-feu et s'appuyant sur l'analyse continue de la situation en matière de sécurité sur le terrain, la Force, en liaison étroite avec les parties concernées, a repris ses activités opérationnelles mobiles le long de la ligne. Dans le nord de la zone de séparation, la FNUOD a repris ses patrouilles motorisées entre les positions 27 et 37 des Nations Unies ainsi que les patrouilles pédestres entre la position 16 et le poste d'observation 73 des Nations Unies, le chemin étant inaccessible aux véhicules. La Force a également réintégré l'avant-poste 37B, où des soldats sont postés chaque jour. Dans la partie sud de la zone de séparation, la Force effectue des patrouilles quotidiennes entre les positions 69, 80 et 85, ainsi que des patrouilles régulières aux avant-postes 85A et 85B, en vue d'observer l'évolution de la situation dans les zones desquelles la FNUOD s'est temporairement retirée au début de l'année 2013. La FNUOD n'a repris ses patrouilles qu'après avoir évalué la situation en matière de sécurité, qu'elle a jugée suffisamment sûre pour ne pas faire courir au personnel de maintien de la paix des Nations Unies des risques inconsidérés. La Force a continué de privilégier les activités fixes et a mis l'accent sur l'analyse de la situation, l'établissement de rapports et la communication avec les parties afin d'éviter que la situation ne dégénère. À la fin du mois d'avril, la FNUOD a entrepris de repeindre aux couleurs de l'Organisation les barils qui marquent la ligne de cessez-le-feu dans le nord de la zone d'opérations. Les deux parties ont maintenu leurs positions défensives dans leurs zones de limitation respectives. Des douaniers israéliens continuent d'être ponctuellement présents au poste des Forces de défense israéliennes, situé au point de passage de la FNUOD entre le Golan occupé par Israël et la République arabe syrienne.

24. Aux abords de la ligne de cessez-le-feu, le personnel de la Force et la population locale étaient toujours exposés à des mines. La menace s'aggrave chaque

année car les mines sont désormais vétustes et leur système de mise à feu s'est détérioré. Au cours de la période considérée, le personnel des Nations Unies a plusieurs fois vu des personnes armées ou non armées déterrer et enlever des mines terrestres à proximité de la barrière technique des Forces de défense israéliennes et aux alentours de la position 85. Le 29 avril, la Force surveillait 10 personnes qui rassemblaient des mines terrestres au sud-ouest de Tell el-Charqi lorsqu'une explosion s'est produite, faisant 6 morts et 4 blessés. Le 6 mai, une mine terrestre a explosé à environ 600 mètres du poste d'observation 53 des Nations Unies, déclenchant un incendie de prairie qui, à son tour, a fait exploser d'autres mines. Le personnel des Nations Unies a brièvement évacué les locaux du poste d'observation, le temps que l'incendie soit circonscrit.

25. Malgré les restrictions liées à l'insécurité régnant dans le secteur Bravo, la FNUOD a continué à travailler en liaison avec les autorités locales et à communiquer avec la population pour lui expliquer son mandat et ses activités, ce qui était important pour assurer la sécurité du personnel des Nations Unies sur le terrain vu les conditions de sécurité dans la zone d'opérations de la Force.

26. Le 20 mai, en coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge, la Force a aidé quatre étudiants à passer du secteur Bravo au secteur Alpha. La Force a continué de dispenser des soins médicaux d'urgence aux populations civiles, à titre strictement humanitaire. Pendant les périodes d'intenses combats entre les Forces armées arabes syriennes et des membres armés de l'opposition, les habitants des zones touchées ont fui vers des secteurs plus sûrs des zones de séparation et de limitation, cherchant parfois refuge aux alentours de la position 80. La Force a ainsi vu des centaines de civils quitter leur foyer à Roueihina, Oum Batina, Breika, Bir Ajam et dans des villages avoisinants.

27. Au 23 mai 2014, la FNUOD comptait 1 251 soldats, dont 47 femmes, venant des Fidji (504), des Philippines (346), d'Inde (192), d'Irlande (135), du Népal (72) et des Pays-Bas (2). En outre, 77 observateurs militaires de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), dont quatre femmes, ont aidé la Force à mener à bien sa mission.

28. Compte tenu de l'évolution des conditions de sécurité dans sa zone d'opérations, la FNUOD a continué de réorganiser ses activités de manière à pouvoir s'acquitter de son mandat en toute sécurité. Dans le cadre de ces ajustements opérationnels, plusieurs observateurs militaires du Groupe d'observateurs au Golan ont temporairement délaissé les patrouilles et les inspections au profit d'activités d'observation fixe en continu, de liaison et d'analyse de la situation. Les mouvements opérationnels et les déplacements administratifs essentiels sont également assurés. Les restrictions imposées par certains États Membres aux activités des observateurs militaires de l'ONUST dans le secteur Bravo limitent toujours la capacité de ces derniers de contribuer à l'exécution du mandat de la Force. Ces restrictions compromettent les activités opérationnelles du Groupe d'observateurs au Golan, dont les compétences sont d'autant plus utiles à la Force que l'accent est désormais mis sur l'observation statique. La FNUOD continue d'adopter et de mettre à jour des mesures d'atténuation des risques sur la base d'une évaluation globale des risques qu'elle mène avec l'appui du Secrétariat de l'ONU. Des mesures précédemment adoptées demeurent en place, notamment le renforcement, par des soldats de la Force, des postes d'observation des zones sensibles qui sont gardés par des membres du

Groupe d'observateurs au Golan, l'exécution périodique d'exercices d'évacuation médicale, de mise en sûreté et d'autres procédures d'urgence, le renforcement du contrôle du périmètre du quartier général et de toutes les positions de la Force et la fourniture à l'ensemble du personnel militaire et civil de matériel individuel de protection et de la formation nécessaire. Le matériel de neutralisation des engins explosifs improvisés destiné à la FNUOD est arrivé à Beyrouth et l'on attend le feu vert des autorités syriennes pour l'acheminer en Syrie. La Force continue de dialoguer avec les autorités syriennes afin d'obtenir au plus vite l'autorisation de récupérer ledit matériel, qui renforcera considérablement les moyens dont elle dispose pour neutraliser les engins explosifs improvisés. Les conditions globales de sécurité ont contraint le personnel de la FNUOD à continuer d'emprunter, en coopération avec les autorités compétentes, d'autres points d'accès et de sortie.

29. Les déplacements du personnel de la FNUOD dans le secteur Bravo s'effectuent toujours en convois de véhicules blindés et les mouvements logistiques sont protégés par des escortes armées. L'arrivée de nouveaux véhicules blindés légers a permis à l'ensemble des membres de la FNUOD recrutés sur le plan national et affectés au Camp Faouar, le siège de la Force, de se rendre régulièrement au travail. Un certain nombre d'agents recrutés sur le plan national, dont les fonctions ne requièrent pas la présence au Camp Faouar, continuent de travailler depuis le bureau de la FNUOD à Damas. Seul le personnel international indispensable travaille au camp Faouar. Les bureaux du personnel non essentiel ont été réinstallés dans le camp Ziouani, qui tient lieu de poste de commandement secondaire de la Force.

III. Aspects financiers

30. Dans ses résolutions 67/278 du 28 juin 2013 et 68/260 du 27 décembre 2013, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant total de 60,6 millions de dollars pour financer le fonctionnement de la Force pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014. Le projet de budget de la Force pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 est actuellement examiné par l'Assemblée durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-huitième session. Si le Conseil de sécurité devait approuver la recommandation formulée au paragraphe 44 ci-dessous tendant à proroger le mandat de la Force, les frais de fonctionnement de celle-ci durant la période de prorogation ne dépasseront pas les ressources approuvées par l'Assemblée générale.

31. Au 28 mai 2014, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial pour la Force s'élevait à 25,3 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 1 229,0 millions de dollars.

32. Au 27 mai 2014, les sommes dues aux pays qui ont fourni des contingents s'élevaient à 2,9 millions de dollars, sachant que les remboursements dus au titre des contingents, du matériel et du soutien autonome ont été versés pour les périodes allant jusqu'au 31 janvier 2014 et 31 décembre 2013, respectivement, conformément au calendrier des versements trimestriels.

IV. Application de la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité

33. Lorsqu'il a décidé par sa résolution 2131 (2013) de renouveler pour une période de six mois, jusqu'au 30 juin 2014, le mandat de la FNUOD, le Conseil de sécurité a appelé les parties concernées à mettre immédiatement en œuvre sa résolution 338 (1973) et prié le Secrétaire général de lui faire rapport en fin de période sur l'évolution de la situation et sur les mesures prises pour appliquer cette résolution 338 (1973). J'ai examiné la question de la recherche d'un règlement pacifique de la crise au Moyen-Orient, et en particulier les efforts déployés à différents niveaux en vue de l'application de la résolution 338 (1973) du Conseil, dans mon rapport sur la situation au Moyen-Orient (A/68/371) que j'ai présenté en application des résolutions 67/24, sur Jérusalem, et 67/25, sur le Golan syrien, de l'Assemblée générale.

34. Les négociations entre les parties sont au point mort depuis l'interruption des pourparlers de paix indirects en décembre 2008. Le conflit qui déchire la Syrie rend encore plus difficiles la reprise du dialogue entre Israël et la République arabe syrienne et l'accomplissement de progrès sur la voie de la paix. J'espère que la crise sera réglée de manière pacifique et que les efforts sur la voie d'une paix globale, juste et durable pourront reprendre, comme prévu dans la résolution 338 (1973) du Conseil et dans ses autres résolutions.

V. Observations

35. Les événements des 18 et 19 mars sont venus brutalement rappeler la fragilité du cessez-le-feu : à la suite d'une explosion survenue dans le secteur Alpha, qui a fait plusieurs blessés dans leurs rangs, les Forces de défense israéliennes ont riposté de manière alarmante par des tirs d'artillerie et des frappes aériennes contre les forces armées syriennes, qui ont essuyé des pertes humaines et déploré plusieurs blessés. J'engage le Conseil de sécurité à rappeler que la FNUOD a été constituée il y a 40 ans afin de maintenir le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie, de veiller à ce qu'il soit scrupuleusement respecté et de superviser l'application des dispositions de l'Accord sur le dégagement des forces et du Protocole s'y rapportant qui ont trait aux zones de séparation et de limitation. Cependant, 40 ans après, le Golan est toujours occupé. Les facteurs aggravants se conjuguent à l'heure actuelle pour créer une situation de volatilité qui hypothèque la réalisation de l'Accord. Il reste impératif que les deux parties s'adressent à la FNUOF en cas d'incident le long ou de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu. Le mandat de la FNUOD est plus crucial que jamais pour maintenir la stabilité dans la région.

36. Je reste gravement préoccupé par la dégradation continue de la sécurité en République arabe syrienne, ses répercussions sur la population syrienne et ses conséquences possibles pour la stabilité dans la région. La situation complique la tâche de la FNUOD dans sa zone d'opérations. Les activités militaires en cours dans la zone de séparation risquent toujours d'aggraver les tensions entre Israël et la République arabe syrienne, de remettre en question le cessez-le-feu entre les deux pays et de mettre en péril le personnel des Nations Unies.

37. Les affrontements parfois graves et prolongés entre forces armées syriennes et membres armés de l'opposition à proximité immédiate du personnel et des positions

des Nations Unies ne laissent d'être extrêmement préoccupants. On ne peut aussi que s'inquiéter du recours aux armes lourdes dans le cadre du conflit qui continue de déchirer la République arabe syrienne, tant de la part des forces armées syriennes que de celle des membres armés de l'opposition, et notamment aux frappes aériennes de la part des forces gouvernementales dans la zone de limitation du secteur Bravo.

38. Je suis profondément préoccupé par les frappes aériennes opérées par les forces armées syriennes les 23 et 24 avril. Aucune force militaire autre que la FNUOD ne devrait intervenir dans la zone de séparation et je note avec inquiétude les affrontements survenus entre des chars des forces armées syriennes et de l'opposition dans la zone de séparation. J'appelle toutes les parties au conflit en République arabe syrienne à renoncer à la force militaire sur l'ensemble du territoire, y compris dans la zone d'opérations de la FNUOD. J'engage le Gouvernement de la République arabe syrienne à ne plus avoir recours à des frappes aériennes qui sèment la terreur dans la population civile. Je condamne de nouveau les horribles atrocités perpétrées par certains membres armés de l'opposition et j'appelle toutes les parties au conflit en cours à respecter le droit international humanitaire. Je rappelle que toute activité militaire conduite dans la zone de séparation risque de remettre en question le cessez-le-feu et représente une menace pour la population civile locale, ainsi que pour le personnel des Nations Unies sur le terrain.

39. La présence des forces armées syriennes et de matériel militaire non autorisé dans la zone de séparation et les tirs lancés depuis le secteur Bravo au-delà de la ligne de cessez-le-feu constituent de graves violations de l'Accord sur le dégagement des forces, de même que tous les tirs lancés dans la zone de séparation et franchissant la ligne de cessez-le-feu. Je souligne à quel point il est crucial que toutes les parties se rapprochent de la FNUOD si le besoin s'en fait sentir pour empêcher toute escalade. J'appelle toutes les parties à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les civils et garantir la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies, ainsi que la liberté de circulation de la Force dans sa zone d'opérations. De son côté, l'Organisation des Nations Unies fera tout ce qui est en son possible pour que ne soit pas compromis le cessez-le-feu observé de longue date entre Israël et la République arabe syrienne.

40. Tout acte hostile perpétré contre le personnel des Nations Unies présent sur le terrain, notamment les restrictions imposées à ses déplacements et les menaces à sa sécurité physique, les tirs directs et indirects provenant des forces armées syriennes ou de membres armés de l'opposition, l'utilisation d'installations des Nations Unies, y compris des positions évacuées temporairement, sont inacceptables. Je reste gravement préoccupé par les nombreux incidents concernant des membres du personnel des Nations Unies. Je déplore aussi au plus haut point que des positions des Nations Unies se trouvent prises dans des tirs croisés. Il est indispensable que la sûreté et la sécurité du personnel de la Force et des observateurs militaires du Groupe d'observateurs au Golan soient assurées pour que la Force puisse continuer de s'acquitter de son mandat.

41. Le Gouvernement syrien est responsable au premier chef de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies dans les zones de séparation et de limitation du secteur Bravo. Je prends note de l'aide offerte par le Gouvernement syrien pour faciliter l'approvisionnement en fournitures de première nécessité à l'appui des efforts déployés par la Force pour permettre à celle-ci de continuer à s'acquitter de

son mandat en toute sécurité Les privilèges et immunités de la Force, ainsi que sa liberté de mouvement, doivent impérativement être garantis. Les membres armés de l'opposition qui sont à l'œuvre dans la zone d'opérations de la FNUOD doivent être informés du mandat de la Force et cesser immédiatement toute action de nature à compromettre la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies sur le terrain. Le placement d'engins explosifs improvisés par des membres armés de l'opposition, en particulier à proximité des positions des Nations Unies ou des routes qui les desservent, est particulièrement préoccupant, et il expose les soldats de la paix à des risques encore plus graves. Il est indispensable que les pays pouvant user de leur influence fassent bien comprendre aux groupes armés de l'opposition qui sont présents dans la zone d'opérations de la FNUOD qu'ils doivent cesser toute activité mettant en danger les soldats de la paix, et notamment s'abstenir de les prendre pour cible, et accorder au personnel des Nations Unies la liberté dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat en toute sécurité.

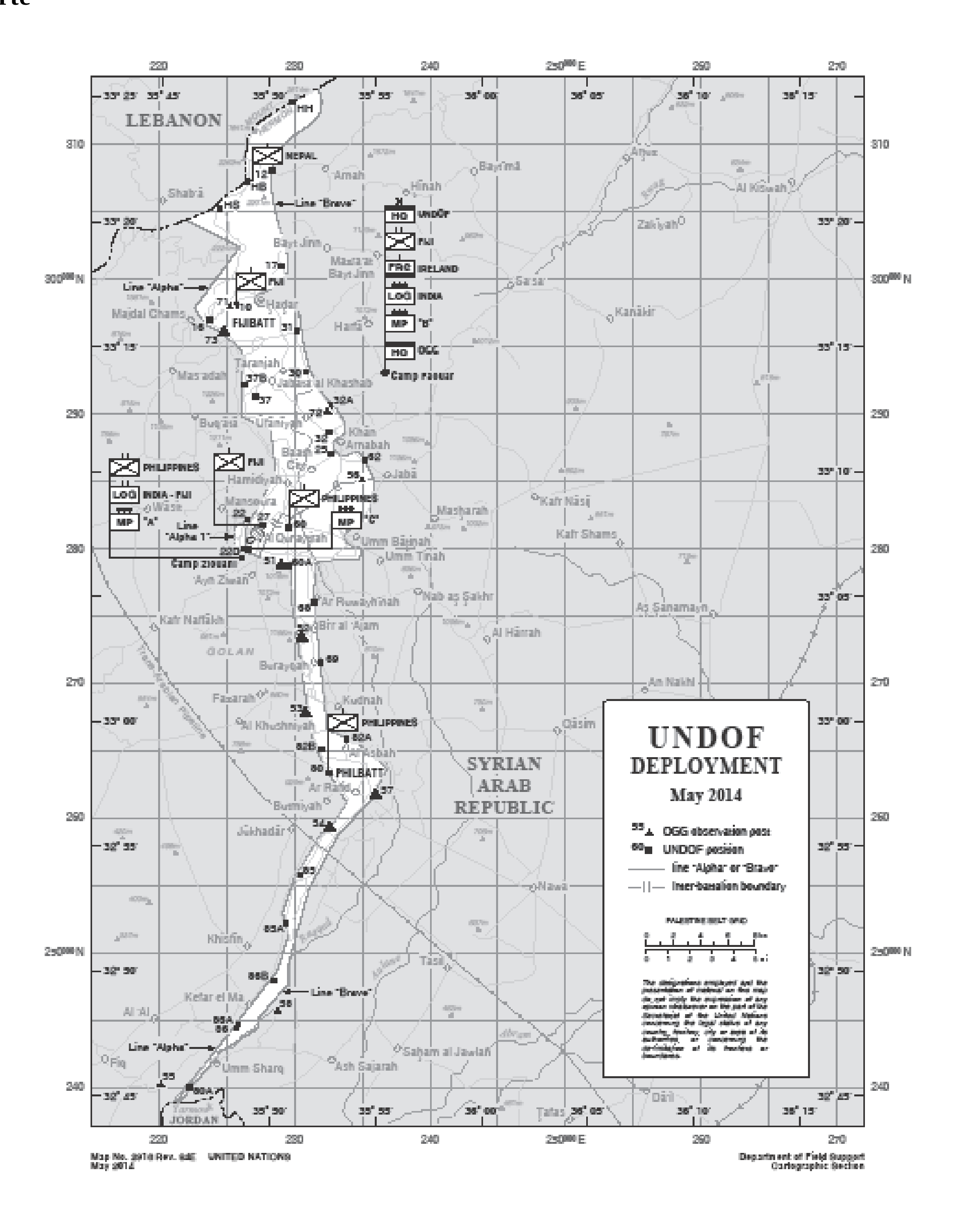
42. Il est aussi essentiel que le Conseil de sécurité continue de peser de tout son poids sur les parties concernées pour que la FNUOD puisse agir en toute liberté et en toute sécurité dans sa zone d'opérations afin de s'acquitter de l'important mandat qui lui a été confié. Il est également crucial que la FNUOD puisse conserver la confiance et l'appui des pays fournisseurs de contingents. Je suis reconnaissant aux Gouvernements fidjien, indien, irlandais, néerlandais, népalais et philippin de leur contribution à la FNUOD et de maintenir le cap dans des conditions difficiles. Je suis également reconnaissant aux États Membres qui fournissent des observateurs militaires à l'ONUST. Le maintien d'une présence crédible de la FNUOD est déterminant pour assurer la stabilité dans le Golan et dans la région. J'engage les pays qui ont décidé de restreindre les activités de leurs effectifs militaires dans le secteur Bravo à revoir leur position.

43. Étant donné la précarité des conditions de sécurité dans sa zone d'opérations, la Force examine régulièrement et adapte, le cas échéant, son dispositif et ses opérations, en prenant les mesures qui s'imposent pour limiter les risques. Ainsi, elle continue de renforcer ses capacités de défense, notamment en portant ses effectifs à 1 250 hommes et en améliorant son matériel de défense, dans le respect des critères définis dans le Protocole à l'Accord sur le dégagement des forces. En outre, elle revoit et actualise continuellement ses plans de préparation en cas de crise. Il est capital qu'elle bénéficie de l'appui des parties et du Conseil de sécurité pour pouvoir continuer à s'adapter à une situation en constante évolution.

44. Dans les circonstances actuelles, le maintien de la présence de la FNUOD dans la région est à mon avis indispensable. Je recommande donc que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la Force pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 31 décembre 2014. Les Gouvernements syrien et israélien ont tous deux donné leur accord à cette prorogation.

45. Pour conclure, je tiens à adresser mes remerciements au Chef de la mission et commandant de la Force, le général de corps d'armée Iqbal Singh Singha, et au personnel militaire et civil qui sert sous ses ordres. Dans des conditions difficiles, ils continuent d'exécuter avec efficacité et détermination les importantes tâches que leur a confiées le Conseil de sécurité. Je suis convaincu que la Force continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour s'acquitter de sa mission. Je saisis cette occasion pour remercier les gouvernements des pays fournissant des contingents à la Force et ceux qui fournissent à l'ONUST les observateurs militaires affectés à la Force.

Carte



UNDOF
DEPLOYMENT
May 2014
OGG observation post
UNDOF position
line "Alpha" or "Bravo"
Inter-battalion boundary
LEBANON
SYRIAN
ARAB
REPUBLIC
JORDAN
GOLAN
NEPAL
FIJI
IRELAND
INDIA
PHILIPPINES
INDIA - FIJI
FIJIBATT
PHILBATT
Camp Faouar
Camp Ziouani
Line "Alpha"
Line "Bravo"
Al Qunaytirah
Majdal Chams
Map No. 3916 Rev. 64E UNITED NATIONS
May 2014
Department of Field Support
Cartographic Section